



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 26 février 2021, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Approbation des comptes administratifs 2020 des budgets Val d'Iton, Station service et Commune,
- Approbation des comptes de gestion 2020 des budgets Val d'Iton, Station service et Commune,
- Affectation de résultat d'exploitation es budgets Val d'Iton, Station service et Commune,
- Participation frais de fonctionnement groupe scolaire 2020,
- Participation frais de fonctionnement cantine garderie 2020,
- Subvention communale 2021 et modalité de versement,
- Caution Logement 7 avenue de Kronstorf,
- Convention d'utilisation et de formation - Piscine Jacques Mesnil de Breteuil,
- Convention relative à la disponibilité d'un sapeur pompiers volontaire (sans subrogation),
- Travaux de sécurité routière - Feux tricolores - Carrefour des 4 Cantons et demande de subvention au titre des amendes de polices,
- Règlement intérieur temps périscolaires: cantine et Garderie,
- Questions diverses.

Information.:Le conseil débutant après 18h, le public ne pourra pas se rendre au conseil municipal car l'assistance au conseil ne constitue pas un motif permettant de sortir de chez soi pendant les heures du couvre-feu.

Fait à Bourth, le 18 février 2021

Le Maire



Sebastien Doucet